



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 12 décembre 2018
(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

Etaient présents :

Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,

Dominique BRACHET, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN, Paul FIGVED, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Emeric SALLE,

Magali BRECHU

Dominique GALLETTI, ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

M. Paul FIGVED a été élu Secrétaire de séance.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour : une délibération a été rajoutée :

- N°13 : voyage scolaire 2018/2019 : demande de subvention.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Finances

1) Eau : tarification 2019.

Le Conseil Municipal fixe à partir du 1er janvier 2019 les tarifs comme suit :

	Part fixe	Part variable		
		0 - 40 m ³	> 40 - 120 m ³	> 120 m ³
Usagers domestiques/Logement	41 €	0.63€	0.14 €	1.02 €

	Part fixe	Part variable		
		0 - 40 m ³	> 40 - 120 m ³	> 120 m ³
Activités professionnelles	82 €	0.63 €	0.14 €	1.02 €

	Part fixe	Part variable		
		0 - 10 m ³	> 10 - 25 m ³	> 25 m ³
Hébergements lits/Lit	19 €	0.63 €	0.14 €	1.02 €

	Part fixe	Part variable
Points d'eau publics	40 €	0,14€/m ³

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

.../...

M. Le Maire rappelle que les tarifs ont été rétablis conformément à l'engagement qui avait été pris lors de la décision de la hausse exceptionnelle pour 2018.

2) Chapelle Saint Barthélémy : demande de subvention.

Régulièrement la Commune de La Salle Les Alpes consacre un budget à la conservation de son patrimoine culturel. La chapelle St Barthélémy présente de nombreuses traces d'infiltrations d'eau pluviale liées à la dégradation de la couverture et il s'agit d'engager dans un premier temps les études nécessaires à la réalisation d'un état des lieux et l'évaluation des travaux.

Une consultation a été lancée et le montant des honoraires s'élèvent à 4 588 € HT.

Le Conseil Municipal accepte les travaux sur la chapelle Saint Barthélémy et arrête le plan de financement ci-dessous :

DRAC : 80 %

La Commune apportant la part complémentaire soit 20 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Philippe MICHELON indique que le taux de 80% de financement est le maximum qui peut être obtenu. Il indique également que Mme TUGAS, responsable à la DRAC, assure la défense du dossier.

Administration Générale

3) Recensement de la population 2019 : organisation.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement de la population de la commune qui aura lieu en 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Recensement de la population 2019 : rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,80 € par formulaire « bulletin individuel » rempli
- 1,15 € par formulaire « feuille de logement » rempli
- 0.70 € par formulaire « feuille de logement non rempli »
- 23 € la séance de formation

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Commune » de l'exercice 2019, au chapitre 12 : article 64118, « Autres Indemnités » en ce qui concerne les indemnités allouées aux agents recenseurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Stade de compétition l'Aravet : signature d'une convention avec SCV Domaine Skiable.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec SCV Domaine Skiable afin que soient établies et clarifiées les modalités d'utilisation du stade de l'Aravet et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Urbanisme

6) TSD Côte Chevalier : acquisition de terrain Consorts FERRERO.

Dans le cadre de la réalisation du nouveau télésiège débrayable de Côte Chevalier, certains propriétaires ont sollicités la Commune pour céder leur terrain concerné par ce nouvel équipement. Les Consorts FERRERO ont informé la municipalité qu'ils étaient intéressés pour céder leur bien.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle D 212 des Consorts FERRERO pour un montant de 2 432 €, dit que les frais notariés sont à la charge de la Commune et que la somme nécessaire est inscrite au Budget "Commune" article 2111 "terrains" de l'exercice en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Jean-Paul SALLE informe l'assemblée que le terrain en question est situé à proximité de l'ancienne gare du télésiège du Pré du Bois.

Mme Dominique BRACHET demande pourquoi les actes de vente/acquisition "simples" ne sont pas rédigés par les services de la mairie sous forme d'actes administratifs.

M. Paul FIGVED rappelle qu'un nouveau notaire s'est installé sur la commune au centre commercial de Pré Long et qu'il convient de lui donner des dossiers à traiter.

7) TSD Côte Chevalier : acquisition de terrain Consorts CABRAS/SIBEUD.

Dans le cadre de la réalisation du nouveau télésiège débrayable de Côte Chevalier, certains propriétaires ont sollicités la Commune pour céder leur terrain concerné par ce nouvel équipement. Les Consorts CABRAS/SIBEUD ont informé la municipalité qu'ils étaient intéressés pour céder leur bien.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle D 226 des Consorts CABRAS/SIBEUD pour un montant de 1 300 €, dit que les frais notariés sont à la charge de la Commune et que la somme nécessaire est inscrite au Budget "Commune" article 2111 "terrains" de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M Jean-Paul Salle indique que le terrain est situé à 200 m de celui des Consorts FERRERO.

8) Désaffectation et déclassement du domaine public au Bez.

Dans le cadre d'une demande d'échange de terrain en contrepartie de 59 m² de terrain communal , en impasse, située entre les parcelles cadastrées AN 110 et AN 108 au Bez doit être déclassée en vue de cette opération.

Le Conseil municipal Constate la désaffectation de la portion de domaine public située entre les parcelles AN 110 et AN 108 et décline cette portion du domaine public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Jean-Michel DELBANO indique que la parcelle en question est une impasse qui ne dessert que la propriété de M. VITOUX.

9) Echange de terrains SCI JUDELL II/Commune.

Dans le cadre d'une demande d'échange de terrain en contrepartie de 59 m² de terrain communal situé entre les parcelles AN 110 et AN 108 au Bez d'un montant de 44 250 €, la SCI JUDEL II propose de céder à la Commune divers terrains pour un montant de 44 248 €.

Le Conseil Municipal accepte l'échange de terrain, dit que la SCI JUDELL II doit permettre aux propriétaires de la parcelle AN 111 d'accéder à leur mur extérieur donnant sur la surface échangée pour l'entretien de ce mur (droit d'échelle), et s'engage à permettre l'accès, par servitudes de passage, aux réseaux publics secs et humides situés sous cette portion de terrain ou à réaliser le dévoiement, le cas échéant, de ces réseaux à ses frais et que les frais de notaires seront à partager à parts égales par les deux parties.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Création d'un itinéraire au PDIPR Canal Gaillard.

Afin de permettre la réalisation d'un itinéraire piéton le long du canal Gaillard en vue de son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), et considérant la convention intervenue entre le SIVM de Serre-Chevalier et l'ASA du Canal Gaillard, le Conseil Municipal prend connaissance des modalités de gestion de cet itinéraire et accepte la création de cet itinéraire au PDIPR

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) Acceptation rétrocession du Grand Canal.

Par assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2018 approuvant le principe de la dissolution de l'ASA et le transfert de ses droits et charges à la commune de La Salle, le Conseil Municipal prend acte de la dissolution de l'ASA du Grand Canal et accepte le principe du transfert de son actif à la Commune de LA SALLE LES ALPES.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Jean-Paul SALLE informe l'assemblée qu'il a participé à l'assemblée extraordinaire, à laquelle ont participé quatre personnes . Il indique également que personne n'utilise le canal pour l'arrosage.

M. Henri CROSASSO indique qu'il est important de maintenir le canal qui a une utilité lors des orages.

Personnel

12) Personnel communal : tableau des effectifs au 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal approuve les modifications du tableau des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2019.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Finances

13) Voyage scolaire 2018/2019 : demande de subventions.

Le Conseil Municipal accepte le projet de voyage présenté par l'équipe pédagogique du groupe scolaire Louis Taravelier et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- 1) L'étude de faisabilité pour le remplacement du tablier sur la Guisane (Pont Sainte Luce) est conclue avec la société CAMPENON Bernard Nucléaire pour un montant de 4 190 € HT soit 5 028 € TTC.
- 2) Il est établi une convention pour la mise à disposition de locaux, et ce à titre gracieux, entre la Commune et le Serre Chevalier Snowboard Club, représenté par M. Cyril CASTRES, Président, dans laquelle sont définies les conditions d'utilisation.
- 3) Il est décidé de céder le véhicule Peugeot Partner, immatriculé 3355 KT 05, mis en circulation le 26/04/2004 au prix de 1 200 € à la SAS GAP Automobiles, zone de Lachaup-Est à 05000 GAP.

FIN DE LA SEANCE A 20H52

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

Mme Odile FINE demande si les agriculteurs de la commune peuvent disposer de compteurs verts car leur scierie est considérée comme une exploitation agricole. M. Philippe MICHELON lui répond que les élus avaient mis en place suite à la pose des compteurs une tarification spécifique pour les agriculteurs qui permet de réduire les frais relatifs à la consommation d'eau.

Mme Claudine FINE demande comment un cheminement peut être créé sur les berges du canal Gaillard car leur emprise est restreinte, elle alerte les élus sur la perspective que ce projet empiète sur les propriétés privées.

M. Jacques DEMOULIN donne des indications sur la dissolution de l'ASA du Grand Canal. Il confirme que plus personne n'utilise le canal. Il indique que la préfecture a donné un avis favorable à la dissolution et au transfert du canal à la commune.

Mme Claudine FINE demande aux élus de faire travailler le nouveau notaire installé sur la commune. Elle indique par ailleurs que la hausse de 1€/m² pour les terrasses grève de manière importante les commerçants. De plus elle déplore la modification des tarifs pour les échafaudages qui disposer d'un forfait gratuit de 21 jours jusqu'en 2016. Elle indique que ces frais sont répercutés sur les clients. Les élus rappellent que l'objectif de cette tarification est de restreindre la durée d'occupation du domaine public qui génère des nuisances importantes pour les riverains et les usagers de la voirie concernée.

Le Maire,
Gilles PERLI

